



NOM.....**Prénom**.....

N° d'étudiant Lyon 2 (pour les anciens).....



DOSSIER DE CANDIDATURE 2007-2008 au :
MASTER mention URBANISME, AMENAGEMENT
de l'Institut d'Urbanisme de Lyon
14 avenue Berthelot 69007 LYON

Avant de remplir le dossier : informez-vous, en consultant attentivement les plaquettes descriptives des formations, et, **en particulier les conditions d'accès** requises pour accéder au niveau demandé.

Cocher (vous pouvez cocher plusieurs choix, indiquer en marge l'ordre de priorité 1, 2, 3)

- 1^{ère} année du MASTER (M1 Urbanisme et Aménagement)**
- 2^{ème} année du MASTER (M2) spécialité professionnelle : Urbanisme et Aménagement urbain**
- 2^{ème} année du MASTER (M2) spécialité professionnelle : Politiques urbaines**

ETAT CIVIL

NOM.....**épouse** :.....

(en capitales ; pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille suivi de épouse X)

Prénoms**Sexe**.....**Nationalité**.....

Date de naissance**Lieu** (ville et pays).....

Adresse fixe :

N° tél. personnel : **tél. portable** :

Adresse Email :

(Ecrire très lisiblement, cette adresse email sera fréquemment utilisée pour communiquer les informations)

Cadre réservé à l'administration (ne pas remplir)

Convoqué à l'entretien pour le..... à ... h... Fait le

Autorisé(e) à s'inscrire en :

Signature du responsable de la formation :

En cas d'avis défavorable, motif :

Réponse faite le

DIPLOMES

Indiquer ici le diplôme de plus haut niveau obtenu ou en cours d'obtention.

Dans le cas où le candidat n'a pas obtenu à la première session le diplôme permettant l'accès, il le signale en indiquant la date prévue et envoie une attestation de ses résultats dès l'obtention du diplôme à la deuxième session.

Date d'obtention ou date prévue d'obtention	Intitulé précis du diplôme (niveau, discipline)	Etablissement et lieu d'obtention

Autres diplômes (français ou étrangers)

Année	Intitulé précis du diplôme (niveau, discipline)	Etablissement, lieu d'obtention

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Expérience professionnelle.....
(préciser le nombre d'années d'expérience)

Autres candidatures déposées pour l'année 2007/2008
indiquer l'intitulé du diplôme et le nom de l'établissement :

.....
.....

Dernier établissement fréquenté préciser l'établissement (école, université...) et l'année :
.....

Langues étrangères

Parlées:.....

écrites :.....

lues :.....

MASTER MENTION URBANISME, AMENAGEMENT

● 1^{ère} année du MASTER URBANISME ET AMÉNAGEMENT

● 2^{ème} année du MASTER Spécialité PROFESSIONNELLE :

« URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN »

ou

« POLITIQUES URBAINES »

INSTITUT D'URBANISME DE LYON

Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de l'Art et Tourisme de l'Université LUMIERE Lyon 2

14, avenue Berthelot 69007 LYON

Tél. 04 78 58 65 51 FAX 04 78 61 08 63

Email : madeleine.lyonnet@univ-lyon2.fr

site web : <http://www.iul-urbanisme.fr>

DATES LIMITES DE RECEPTION DES DOSSIERS

à l'Institut d'Urbanisme de Lyon, 14 avenue Berthelot 69007 LYON

Attention ! Les dossiers reçus après la date limite ne seront pas traités. Tenir compte des délais de la poste.

→ Pour l'accès à la 1^{ère} année du Master

Vendredi 22 juin 2007 pour la première commission pédagogique

Vendredi 31 août 2007 pour la deuxième commission pédagogique

→ Pour l'accès à la 2^{ème} année du Master

Vendredi 29 juin 2007 pour la première commission pédagogique

Vendredi 31 août 2007 pour la deuxième commission pédagogique

→ En cas de demande d'accès à la 1^{ère} et à la 2^{ème} année, respecter les dates pour l'accès à la 1^{ère} année.

→ Pour les candidats étrangers non résidents en France :

Vendredi 22 juin 2007, date unique pour la 1^{ère} et la 2^{ème} année du Master.

- Suite au verso -

PIECES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER

Attention : pour faciliter le traitement de votre dossier, les pièces devront être classées dans l'ordre indiqué ci-dessous.

- 1 – **Lettre de candidature** faisant ressortir les motivations, manuscrite ou dactylographiée
 - 2 – **Curriculum vitae** (insérer ou coller une photo d'identité récente)
 - 3 – Copie de tous les **diplômes**, accompagnée pour tous les diplômes des **relevés de notes** délivrés par les établissements d'origine – des plus récents aux plus anciens –
Les copies et traductions des diplômes obtenus à l'étranger devront être certifiées conformes
Ne pas joindre les travaux personnels (mémoires...) à ce dossier. Les apporter le cas échéant à l'entretien.
 - 4 – **Etat civil** :
Pour les candidats de nationalité française : une copie de la carte d'identité (le recto seulement)
Pour les candidats de nationalité étrangère : un acte de naissance portant filiation avec la traduction.
 - 5 – **Attestations** de stages ou d'activités professionnelles en rapport avec la formation demandée
- + Une **photo** d'identité récente – inscrire votre nom au verso –
- + 3 **enveloppes** (format 16x23) libellées à l'adresse de l'étudiant et affranchies à 0.54 euros ou 3 coupons-réponse internationaux
- + Un **chèque** de 50 euros pour frais de dossier libellé à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'Université Lyon 2 ou un mandat lettre international

Si votre candidature est retenue par la commission pédagogique et que vous venez d'une autre université française, vous devrez, dès notification de l'admission, déposer une demande de **transfert de dossier** auprès de votre université d'origine et fournir au secrétariat l'attestation correspondante.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Rappel : dans le cas où le candidat n'a pas obtenu à la première session le diplôme permettant l'accès, il le signale en indiquant la date prévue et envoie une attestation dès l'obtention de ses résultats à la 2^{ème} session.

Les frais de dossier ne seront en aucun cas remboursés et les éléments du dossier ne seront pas restitués.

Entretien :

Sont convoqués à un entretien les candidats dont les dossiers correspondent aux exigences de la formation. Cet entretien a pour but de vérifier l'adéquation de leurs motivations et de leur projet personnel en rapport avec les objectifs de la formation ainsi que leur aptitude à communiquer.

Les convocations sont envoyées selon l'urgence par courrier postal ou email.

Dates des entretiens (communiquées sous réserve) : M1 le 3 juillet, M1 et M2 les 6 et 9 juillet, pour la première commission.

Liste des admis

Les résultats seront diffusés sur le site web de l'IUL (<http://www.iul-urbanisme.fr>) aux dates indiquées dans les plaquettes et affichés à l'Institut d'Urbanisme avant d'être communiqués par courrier postal ou email aux intéressés. **Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

Après avis du Conseil de Formation le dossier est soumis à l'avis du CEVU de l'Université lorsque se présente un problème d'équivalence de diplômes, ou de reconnaissance de diplômes étrangers.

Si vous êtes autorisé(e) à vous inscrire, vous devrez accomplir les **démarches pour l'inscription administrative** à l'université. Consulter le site de l'Université LUMIERE LYON 2 : www.univ-lyon2.fr

Date de début des cours : voir sur les plaquettes

CONDITIONS D'ACCES

MASTER mention URBANISME AMENAGEMENT

❖ ACCÈS en 1^{ère} année de MASTER

- **Cet accès est prévu pour les étudiants ayant obtenu le niveau licence** (ancien système ou système LMD). Il s'agit en priorité des licences d'Aménagement. Il s'agit aussi des licences ayant un rapport avec une des disciplines constitutives de l'urbanisme et de l'aménagement : licences de Sciences Sociales et humaines (Géographie, Science politique, Économie, Sociologie, Information et Communication, Histoire, Histoire de l'Art, Droit, AES, Tourisme)
- Les diplômés d'I.E.P., d'architecture, d'écoles d'ingénieurs **n'ayant pas de spécialisation** dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement

❖ ACCÈS en 2^o année de MASTER, spécialité professionnelle. Accès possible :

- Etudiants issus de la 1^{ère} année du Master mention Urbanisme-Aménagement de l'Institut d'Urbanisme de Lyon, en fonction de la qualité de leur dossier et des capacités d'accueil de la spécialité à laquelle ils postulent.
- Etudiants qui ont obtenu une 1^{ère} année de Master ou équivalent dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement. (Les titulaires d'une maîtrise ou d'une 1^{ère} année de Master dans une autre discipline ne peuvent postuler pour une entrée directe en 2^{ème} année, spécialité professionnelle).
- Diplômés d'IUP et de MST en aménagement et en urbanisme
- Diplômés d'IEP, d'architecture, d'ingénieurs **ayant déjà acquis** une spécialisation dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement
- Elèves de l'ENTPE de 3^{ème} année ayant déjà suivi une formation en urbanisme.
- Professionnels ayant plus de 5 années d'expérience en urbanisme, aménagement ou gestion urbaine et détenteurs d'un diplôme de niveau Bac + 2. Cette possibilité exceptionnelle reste soumise à l'avis du conseil de la formation et du Conseil Scientifique de l'Université. Elle est impérativement liée à un engagement de disponibilité pour suivre l'intégralité du cursus sans dérogation possible.
- Les candidats en formation continue ou en reprise d'études ne peuvent postuler pour une entrée directe en 2^{ème} année que s'ils ont déjà acquis une spécialisation dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement.